



NATIONS
UNIES

EP

UNEP/MED BUR.87/6/Corr.1



**PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR L'ENVIRONNEMENT
PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE**

2 novembre 2018
Original : anglais

87^{ème} réunion du Bureau des Parties contractantes
à la Convention pour la protection du milieu marin
et du littoral de la Méditerranée et ses Protocoles

Athènes, Grèce, 6-7 novembre 2018

Point 5 de l'ordre du jour : Questions spécifiques

Rapport du secrétariat sur les questions spécifiques

Rectificatif

Paragraphe 21

Substituer au texte actuel :

21. Le Comité a par ailleurs discuté du calendrier et de l'élection de ses spécialistes, un point qui a également été abordé lors de la 86^{ème} Réunion extraordinaire du Bureau (Téléconférence, 11 juillet 2018) qui a conclu sur le besoin urgent d'aborder et de régler les problèmes existants, fondamentaux pour le fonctionnement du Comité de respect des obligations. Le Comité de respect des obligations lors de la reprise de la session de sa 14^{ème} réunion, élit ses membres pour l'exercice biennal actuel comme suit : Présidente : Mme Odeta CATO, Vice-président : M. Ezzedine JOUINI-BERZINE, Vice-président : Mr. Bernard BRILLET. La quatre-vingt-sixième réunion du Bureau a également abordé la désignation par Monaco d'un Membre suppléant du Comité de respect des obligations. Suite aux conclusions du Bureau, le secrétariat a envoyé une lettre demandant à Monaco de prévoir la désignation d'un nouveau membre sans délai, conformément à la Décision IG.23/2 de la vingtième session de la Conférence des Parties.

Pour des raisons de coût et de protection de l'environnement, le tirage du présent document a été restreint. Il est aimablement demandé aux délégations d'apporter leur copie de ce document aux réunions et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.